

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE GRAND-LAC

Du 22 mai 2025 à 18h00

Salle du Conseil de Grand Lac,
1500 Boulevard Lepic, 73100 Aix les Bains

PRÉSENTS :

1. Danièle BEAUX-SPEYSER
2. Mariétou CAMPANELLA
3. Jacques CONVERT
4. Gérard DILLENSCHNEIDER
5. David GAILLARD
6. Nathalie GAMAIN
7. Bernard GELLOZ
8. Pascale GLOUANNEC
9. André GRANGER
10. Alain HOTIER
11. Agron KALLABA
12. Christian MOUNIER
13. Colette PIGNIER

ABSENTS EXCUSÉS :

1. Marie-Claire BARBIER
2. Brigitte BARLET
3. Renaud BERETTI
4. Michelle BRAUER
5. Claire COCHET
6. Marina FERRARI
7. Antoine HUYNH
8. Myriam MONANGE
9. Julie NOVELLI
10. Edouard SIMONIAN
11. Jean-Marc VIAL
12. Guy WARIN

Autres présents non-votants pour l'ensemble de la séance :

Marie RENAUD
Muriel BORRELY-DUBINI
Sylvie BARIL

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Responsable du service de lutte contre l'isolement

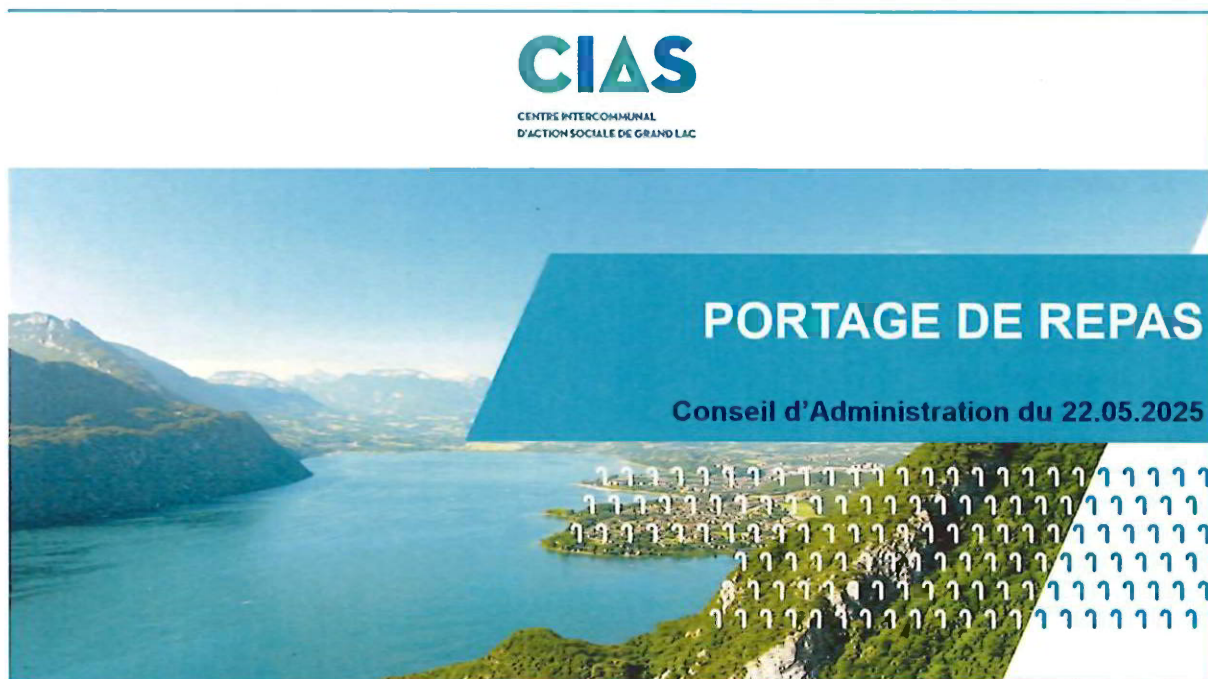
L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 mai 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Le quorum est atteint en début de séance avec 13 présents et 13 votants (présents et représentés).

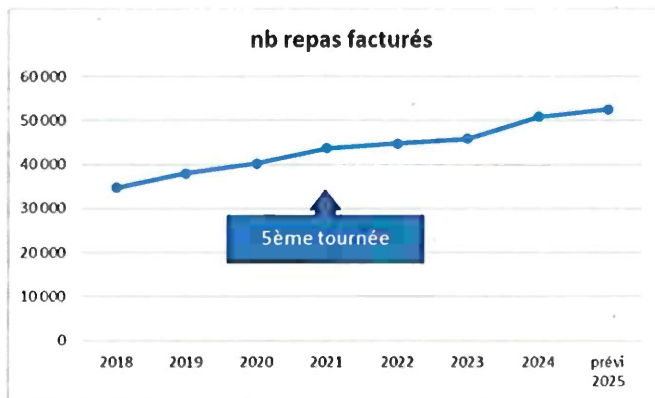
La séance débute à 18H10

Madame la Vice-Présidente donne la parole à Sylvie Baril, responsable du service Lutte contre l'isolement, pour une présentation de nouveaux projets du service d'Accord'Age et l'évolution du service de portage de repas. (voir présentation ci-dessous)

Arrivée à 18h16 de David Gaillard



EVOLUTION DU NOMBRE DE REPAS



nb repas facturés	2018	2024	2018-2024
Aix	28 381	29 101	3%
Périphérie		10 482	
Sud Lac	3 321	5 921	78%
Chautagne	2 989	5 307	78%
TOTAL	34 691	50 811	46%

ORGANISATION DU SERVICE : PROCHAINS CHANGEMENTS

PRESTATAIRES



MAI 2026

FRAIKIN



SEPT 2025

Lot 1 : Aix
Lot 2 : 3 autres tournées (sans LEZTROY)

CHAUTAGNE

LIEU DE LIVRAISON

FONTANETTES

SUD LAC
Bourget -> Tresserve

AOUT-SEPT 2025

- Changement de chauffeur (retraite)
- Départ : Aix (tournée sur logiciel)
- Lieu de livraison : Orée du bois
- CCAS BDL : fin de convention, déplacement équipements CIAS aux Fontanettes



EVOLUTIONS RECENTES DU SERVICE

Public

Perte d'autonomie importante

Réseau de bénévoles

Bon développement : 18 en 2019 -> 34 début 2025

Formation annuelle : plainte dépressive, troubles cognitifs

Groupes d'animation

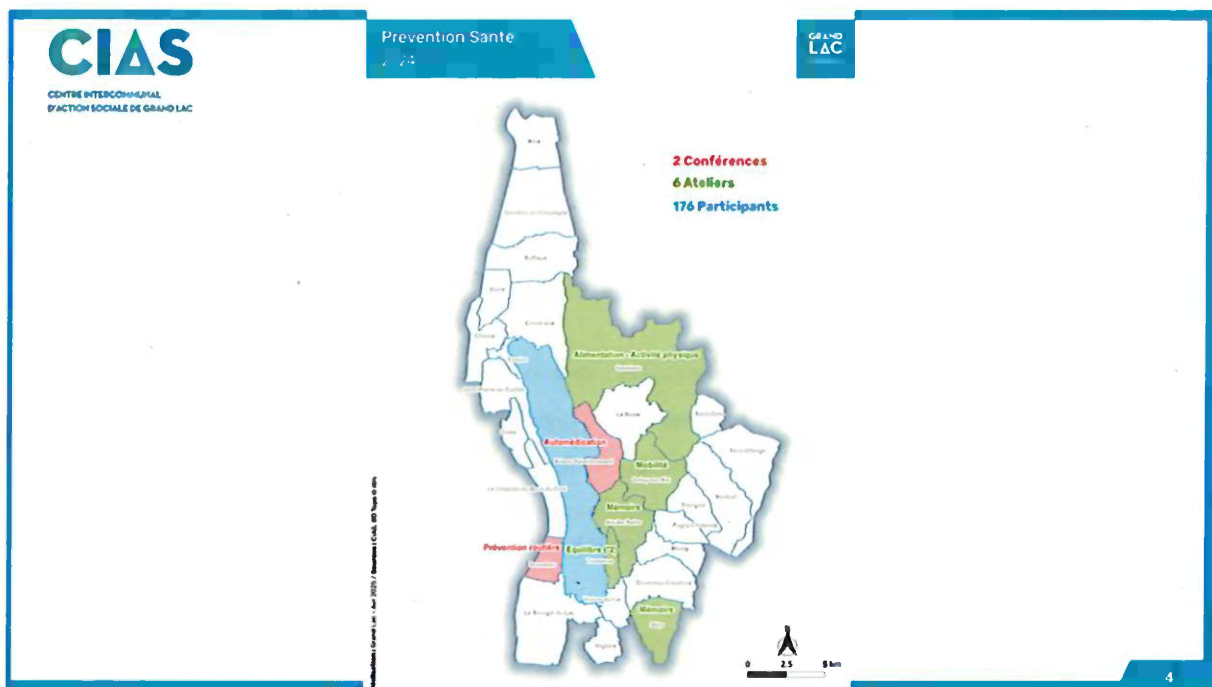
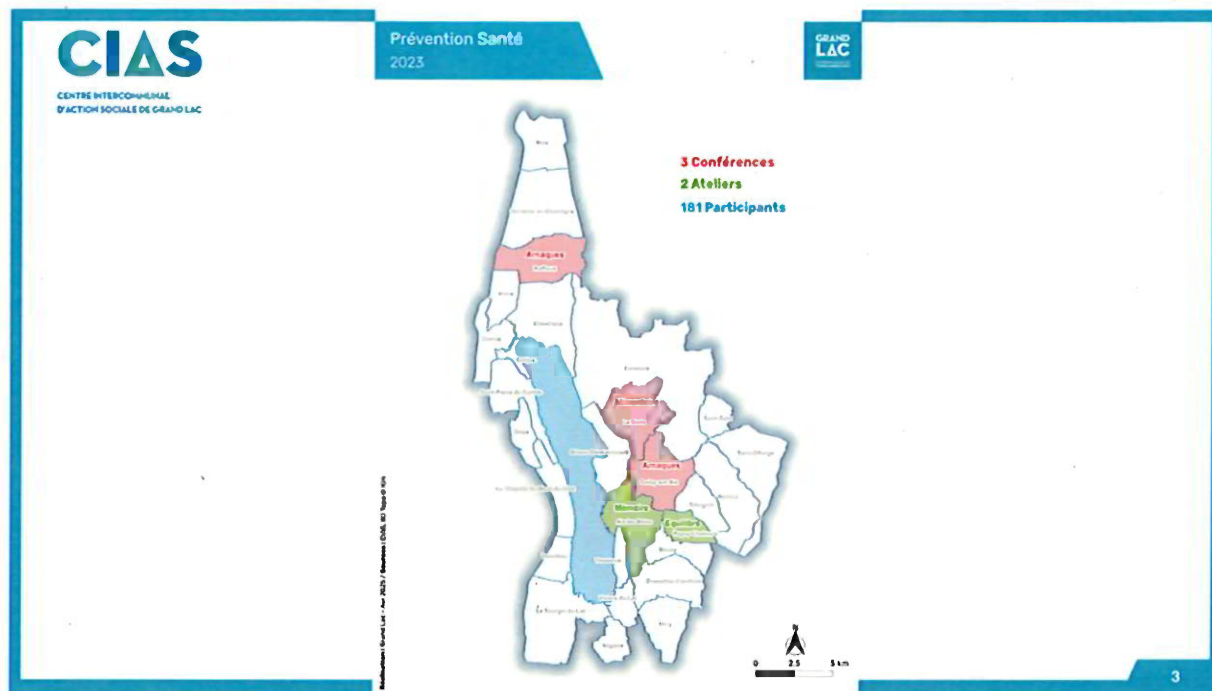
Diversification et adaptation des activités, des partenariats :

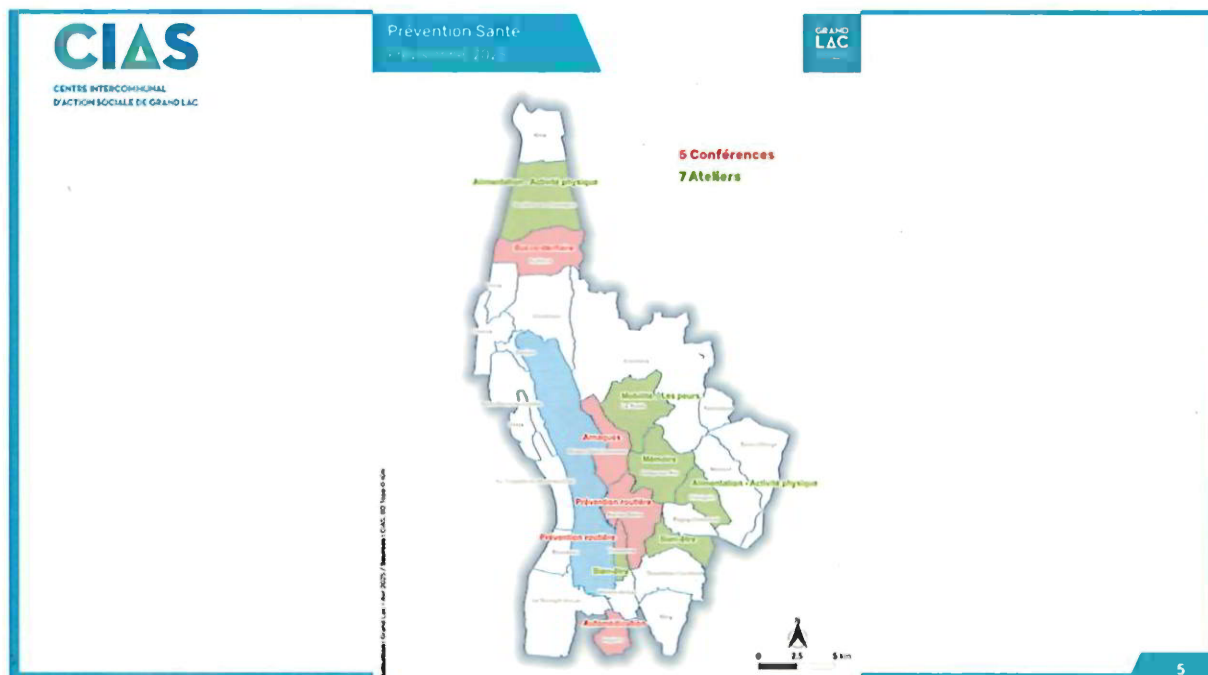
- ✓ Rencontres intergénérationnelles : CLSH, IME Papillons d'Aix, DITEP la Ribambelle, Secours populaire, ...
- ✓ Sorties culturelles sur Aix et Chambéry, à la Journée (Bauges, ...)

Nouvel axe : Prévention santé

Fort développement des ateliers et conférences à destination des seniors valides

- ✓ partenariat avec communes et clubs locaux
- ✓ partenariat avec 3 prestataires régionaux spécialisés
- ✓ animatrice référente : Stéphanie





CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

EVOLUTIONS RECENTES DU SERVICE

Ciné-débat annuel

- ✓ **Thèmes : aidants / entrer ou pas en EHPAD / accompagner proche avec maladie cognitive**
- ✓ **Partenariat avec CD73, plateforme savoyarde de soutien aux aidants**

Organisation du service

- ✓ **2 nouvelles animatrices : Valérie et Christine (même ETP depuis 2019)**
- ✓ **Actions de communication régulières, bons relais communaux : Isabelle**
- ✓ **Janvier 2025 : nouveau minibus plus confortable**
- ✓ **Réécriture des conventions avec renouvellement annuel par avenant pour préparer en douceur les sorties d'Accord'Age**

Questionnement des élus : Pour le service de portage de repas, quelle est la nouvelle date du marché public et y a-t-il de nouveaux prestataires ? Peut-on travailler sur le projet d'une cuisine centrale ?

Sylvie Baril informe que ce dernier doit se renouveler au 1^{er} septembre, que de nombreux prestataires ont été sollicités mais la complexité réside dans le fait que très peu veulent se

lancer dans le portage de repas car il s'agit de marchés complexes et que pour le moment, le CIAS n'a peu de solution compte tenu des tarifs.

Marie Renaud informe qu'une réflexion est en cours par un des services de Grand Lac pour la création d'une cuisine centrale.

Danièle Beaux-Speyser précise qu'il y a quelques années un projet avait déjà été mené sur la probabilité d'une cuisine centrale mais celui-ci n'a pas pu aboutir. Elle informe que la société LEZTROY souhaite aussi apporter des modifications sur les livraisons de repas dans les écoles et que cela devient compliqué.

Arrivée à 18h50 de Pascale Glouannec

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne Gérard DILLENSCHNEIDER en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 mai 2025

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 27 mars 2025.

DELIBERATION 2 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SAVOIE POUR LES PROJETS « TRICOT'AGE », 3 RENCONTRES INTERGENERATIONELLES » et JARDINS CLIMAT »

Madame la Vice-Présidente rappelle que le service Accord'Age développe son action à l'échelle intercommunale en nouant des partenariats et par le biais de plusieurs actions : le réseau de bénévoles, les manifestations partenariales comme le Mois Bleu ou la rencontre en chansons, les actions de prévention santé, et bien sûr, une communication régulière.

En 2025, le service développe de nouveaux projets à destination de ses bénéficiaires, voire des seniors du territoire avec le concours très actif d'une partie des communes et des associations :

- Tricot'Age : le service mobilise des bénéficiaires du CIAS, des communes, des associations, des centres de loisirs et habitants du territoire pour tricoter des plaids au bénéfice des résidents des EHPAD du territoire. Certaines communes organisent des collectes de laine et des ateliers de tricot intergénérationnels, le service prévoit 2 temps collectifs à l'échelle intercommunale pour assembler puis restituer les plaids à l'occasion du Mois Bleu.

- Rencontres intergénérationnelles : trois nouveaux partenariats sont noués avec un centre de loisirs de la ville d'Aix, le DITEP la Ribambelle au Montcel et le Secours Populaire, et une série d'animation intergénérationnelles sont programmées (jardinage, échange sur les objets d'hier et d'aujourd'hui, ateliers cuisine...).
- Jardins et Climat : Avec le concours du service parcs et jardins de la ville d'Aix, de l'association des Jardins Vagabonds et du service Transition énergétique de Grand Lac, Accord'Age organise des visites et animations sur la thématique du jardin et de son évolution dans un contexte climatique perturbé.

Pour soutenir ces projets, il est proposé au Conseil d'Administration que le CIAS dépose des demandes de subvention auprès du Département au titre du Contrat Départemental de Savoie d'un montant de :

- 3 120 € pour l'action « tricot'âge » (cout prévisionnel : 7 800 €).
- 2 000 € pour l'action « rencontres intergénérationnelles » (cout prévisionnel : 5 000 €)
- 2 240 € pour l'action « jardins et climat » (cout prévisionnel : 5 600 €)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 3 : ACCORD DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AU TITRE DE LA COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE POUR LES PROJETS « REPIT 3A » ET « ACTEUR DE SA SANTE »

Madame la Vice-Présidente rappelle que le service d'aide à domicile et le service Accord'Age réalisent certaines actions éligibles à la Commission des financeurs de Savoie de la prévention de la perte d'autonomie.

En partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aix les Bains, le service d'aide à domicile et l'EHPAD des Grillons organisent le dispositif Répit 3A.

Celui-ci propose aux aidants et à leurs proches aidés des rencontres hebdomadaires sous la forme :

- d'un moment de loisirs animé par la MJC dans ses locaux pour les aidants,
- d'activités adaptées animées par les Grillons dans ses locaux, avec l'accompagnement d'une aide à domicile du SAD.

Par ailleurs, le service Accord'Age organise un programme de prévention santé à destination des seniors en mobilisant les communes et les clubs d'ainés du territoire. En 2025, 11 conférences et ateliers sont ainsi prévus sur l'activité physique adaptée, le bien-être, la mémoire, la prévention routière, l'automédication, l'alimentation, la prévention des arnaques, la santé bucco-dentaire, ...

Pour soutenir ces deux actions, le CIAS Grand lac a déposé des demandes de subvention auprès du Département au titre de la Conférence des financeurs. Le Département a statué et décidé d'attribuer au titre de l'année 2025 :

- 11 000 € pour l'action « Répit 3A » (cout prévisionnel : 11 100 €).
- 24 000 € pour les actions collectives de prévention santé (cout prévisionnel : 42 000 €)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 4 : REMBOURSEMENT D'UN BENEFICIAIRE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DU CIAS GRAND LAC

Madame la Vice-Présidente indique que Monsieur YADADAINE Claude, demeurant à Aix-Les-Bains est un patient du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Lors de son intervention le 03 avril 2025, l'aide-soignante qui est intervenue a cassé le loquet de la porte de la salle de bain dans le cadre de ses missions d'hygiène auprès du patient.

Il est indiqué que le coût pour la réparation et l'intervention à domicile par le serrurier et le changement du loquet est de 99 TTC.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'administration de verser à Monsieur YADADAINE Claude une indemnité compensatrice de 99 euros TTC pour le forfait déplacement et main d'œuvre du serrurier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 5 : SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION FRANCE BENEVOLAT SAVOIE

Madame la Vice-Présidente rappelle que le CIAS Grand Lac a signé une convention de partenariat avec l'association France Bénévolat Savoie, en vertu d'une délibération en date du 23 mars 2023.

France Bénévolat Savoie promeut l'engagement bénévole associatif en aidant le rapprochement entre candidats bénévoles et associations (site internet, permanences, ...). Cette convention de partenariat permet au service Accord'Age de bénéficier régulièrement d'orientations de candidatures bénévoles. Un apport indispensable pour développer son réseau de bénévoles et répondre aux demandes des aînés isolés.

Le statut juridique du CIAS Grand lac ne lui permet pas d'adhérer à France Bénévolat Savoie laquelle n'autorise que des adhésions d'association. Par contre, le CIAS peut verser une subvention à une association dès lors que l'objet de cette dernière se rattache à l'une de ses compétences.

En l'espèce, l'objet principal de l'association France Bénévolat Savoie est la promotion de l'engagement bénévole, notamment dans le champ des personnes âgées. Afin de soutenir le fonctionnement de cette association gérée par une équipe de bénévoles, il est donc proposé au CIAS de verser une subvention de 100 € au titre de l'année 2025. Ce montant correspond à la cotisation de soutien que l'association propose à ses adhérents.

Afin de soutenir France Bénévolat Savoie dans le cadre de son partenariat avec Accord'Age, il est proposé au Conseil d'Administration le versement d'une subvention de 100 € au titre de l'année 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 6 : ACTUALISATION DES CONVENTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE ACCORD'AGE

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'Accord'Age accompagne des personnes âgées isolées dont la perte d'autonomie ne leur permet plus de fréquenter des associations de loisirs. En fonction de leurs souhaits, capacités et commune de résidence, le service leur propose soit d'intégrer un groupe d'animation, soit d'être mis en relation avec un bénévole dédié. L'objectif est de leur permettre de retisser des liens sociaux et conviviaux.

L'état de santé de ces bénéficiaires évolue dans le temps (moyenne d'âge : 85 ans). A un moment donné, leur perte d'autonomie physique et/ou cognitive rendra difficile leur participation active et en toute sécurité aux activités proposées par ce service.

Afin d'accompagner cette évolution de façon progressive, de mieux préparer les sorties du dispositif, d'orienter si possible vers d'autres relais en mobilisant l'entourage, le service souhaite réactualiser ses conventions d'accompagnement, l'une pour les groupes, l'autre pour la mise en relation avec un bénévole.

Les nouvelles conventions explicitent plus précisément les critères d'admission et de résiliation.

Les critères d'admission sont :

- personnes retraitées de plus de 60 ans
- qui résident à domicile de façon permanente sur le territoire de Grand Lac,
- vivent une situation d'isolement relationnel et souhaitent rencontrer d'autres personnes,
- sont en difficulté pour maintenir ou retisser des liens sociaux,
- et sont en capacité de gérer leur rendez-vous et d'échanger de façon active et cohérente avec d'autres personnes.

Les modalités de résiliation sont :

- décision de la personne, à tout moment
- décision du service en cas de :
 - o déménagement hors du territoire
 - o installation dans un établissement d'hébergement
 - o fréquentation d'un accueil de jour
 - o accentuation de la perte d'autonomie ne permettant plus à la personne de gérer ses rendez-vous, participer activement et en toute sécurité aux activités et échanges,
 - o inadaptation de l'activité proposée à l'évolution des besoins du bénéficiaire,
 - o absences ou retards fréquents et sans justification valable
 - o comportement inadapté et peu respectueux des autres bénéficiaires et des agents du service.

Le caractère provisoire de l'accompagnement proposé est rappelé au moyen d'un avenant annuel qui sera signé lors des enquêtes de satisfaction réalisées au domicile des bénéficiaires.

Pour faciliter le suivi de la personne, alerter en cas de difficulté, la possibilité d'échanger avec une personne de confiance du bénéficiaire lui est également proposée.

Annexes :

- Convention d'accompagnement du service Accord 'Age – Groupes
- Convention d'accompagnement du service Accord'Age – Bénévoles
- Avenant à la convention d'accompagnement du service Accord'Age

Bénévolat Savoie.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 7 : CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER METROPOLE DE SAVOIE ET LE CIAS GRAND-LAC – AVENANT N°6

Madame la Vice-Présidente rappelle que le CIAS Grand Lac et le Centre Hospitalier Métropole de Savoie ont signé une convention de coopération contractuelle pour la fourniture des repas des trois établissements d'hébergement du CIAS Grand Lac.

Le Centre Hospitalier Métropole de Savoie nous a informé du changement de son fournisseur de pain et afin d'alléger le traitement de la facturation, celui-ci établira directement ces factures au CIAS Grand Lac.

De ce fait, il est proposé de modifier l'article 5.1.2 comme suit :

ARTICLE 5.1.2 – Pain et produits pour petits déjeuners, collations et boissons

Le pain et les viennoiseries – A la demande du CIAS, le pain peut être livré par le prestataire du CHMS dans chaque unité relais suivant des modalités validées par les deux parties. Dans cette hypothèse, la commande du pain et des viennoiseries est gérée par le CIAS Grand-Lac.

Le prestataire CHMS facturera directement et mensuellement au CIAS Grand-Lac à prix couvrant la fourniture commandée et livrée par le prestataire.

Autres produits - Préalablement au démarrage de la fourniture, une liste des produits est définie entre les deux parties dans les limites des produits référencés au CHMS. Pour chaque produit est définie une unité de commande et de distribution. Chaque produit est valorisé sur la base du prix d'achat du CHMS en vigueur au moment de la mise en œuvre de la présente convention pour constituer un tarif annuel. Ce tarif est revalorisé annuellement sur la base de l'évolution des coûts d'achats.

La commande et la livraison des dotations est hebdomadaire à jour fixe suivant des modalités validées par les deux parties préalablement au démarrage de la fourniture.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'inscrire par voie d'avenant la modification de cet article 5.1.2 Pain et produits pour petites déjeuners, collations et boissons dans la convention de coopération CHMS-CIAS Grand Lac, selon le document joint à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 8 : ADHESION A L'ASSOCIATION « A VELO SANS AGE »

Madame la Vice-Présidente rappelle que l'association « A vélo sans âge » dont l'antenne se situe à Aix-les-Bains, offre aux personnes dépendantes des promenades à vélo triporteur grâce à ses bénévoles.

L'adhésion à l'association permet d'offrir ce service à l'ensemble des bénéficiaires du CIAS GRAND LAC, à domicile ou en établissement.

Par une délibération du 27 juin 2024, le conseil d'administration du CIAS GRAND LAC approuvait l'adhésion à cette association pour l'année 2024.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'objet de cette association pour les bénéficiaires du CIAS GRAND LAC à domicile et en établissement, il est proposé de renouveler l'adhésion à celle-ci.

Pour l'adhésion à l'association « A vélo sans âge », le CIAS Grand Lac versera une cotisation annuelle d'un montant de 300 euros.

Les modalités d'adhésion sont précisées au sein de la convention annexée à la présente délibération.

Par le paiement de la cotisation annuelle, le CIAS Grand Lac devient membre usager de l'association et dispose à ce titre d'une voix à l'assemblée générale.

Il est donc proposé au Conseil d'administration d'approuver la convention d'adhésion annexée ainsi que le versement d'une cotisation annuelle s'élevant à 300 euros.

Le conseil d'administration propose que Monsieur Christian Mounier représente le CIAS Grand Lac au sein de l'assemblée générale de l'association « A vélo sans âge ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 9 : REMBOURSEMENT D'UN BENEFICIAIRE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DU CIAS GRAND LAC

Madame la Vice-Présidente indique que Monsieur AMORELLA Vincenzo, demeurant à Aix-Les-Bains est un patient du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Lors de son intervention du 23 avril 2025, l'aide-soignante qui est intervenue a coincé la grenouillère du patient dans les roues du fauteuil roulant, dans le cadre de ses missions d'hygiène auprès du patient, cette première s'est alors déchirée.

Il est indiqué que le coût pour le changement de la grenouillère s'élève à 43,90 euros TTC.

Lors de son intervention du 30 avril 2025, l'aide-soignante qui est intervenue a cassé la clé, confiée pour les interventions, dans la serrure du logement de Monsieur, dans le cadre de son accompagnement.

Il est indiqué que le coût pour le changement de la clé est de 80,20 euros TTC.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'administration de verser à Monsieur AMORELLA Vincenzo une indemnité compensatrice de 43,90 euros TTC et de 80,20 euros TTC pour le changement de la grenouillère et de la clé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

<u>FINANCES</u>

DELIBERATION 10 : RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame la Vice-Présidente rappelle que le CIAS Grand Lac dispose de deux lignes de trésorerie pour assurer le règlement de ses factures et des salaires afin de préserver la continuité de service public. Le montant cumulé de ces lignes s'élève à 1 900 000 euros.

Elle indique que le premier contrat conclu avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000 euros arrive à échéance le 03/07/2025.

Elle explique qu'une utilisation régulière de la ligne de trésorerie est nécessaire pour assurer le fonctionnement des services du CIAS.

Compte tenu des besoins de trésorerie anticipés pour 2025, elle propose de renouveler le contrat arrivant à échéance et d'en porter le montant à 700 000 euros.

Une consultation a été lancée auprès de différents organismes bancaires.

Au terme de cette consultation, il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat « ligne de trésorerie » auprès de la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

- Montant : 700 000 euros
- Durée du contrat : 12 mois
- Index : €STR
- Valeur de l'index au 13/05/2025 : 2.17%
- Marge sur l'index : +0.87%
- Frais de dossier : 700 € prélevés en 1 seule fois
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0.10%
- Montant minimum : néant
- Paiement des intérêts : Chaque mois/trimestre civil par débit d'office.

L'opération n'a pas de cadre budgétaire.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION 11 : ACCORD-CADRE DE SERVICE N°22-039 : FOURNITURE D'UN SERVICE DE TELEASSISTANCE – AVENANT N°2 MODALITES DE PASSATION DES BONS DE COMMANDE

Madame la Vice-Présidente rappelle que le CIAS Grand Lac fait appel à la société VITARIS pour la réalisation des prestations techniques de son service de téléassistance, dans le cadre d'un accord cadre de service n° 22039, conclu le 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Cet accord cadre nécessite l'établissement de bons de commande pour déterminer chaque année les abonnements de téléassistance à mettre en œuvre. Or l'activité du service se traduit tout au long de l'année par une variation quasi journalière du nombre d'abonnements.

Afin de fluidifier l'exécution et le paiement des prestations du marché, les conditions de passation des bons de commandes doivent être modifiées selon la procédure suivante :

- Envoi d'un bon de commande prévisionnel annuel,
- Puis, envoi d'un bilan mensuel des commandes réellement effectuées et joints aux factures, ce bilan mensuel tiendra lieu de bon de commande définitif pour le mois concerné.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'établir un avenant au présent marché pour modifier les conditions de passation des bons de commande.

Cet avenant n'a pas d'impact sur le montant maximum annuel de l'accord cadre de service.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{ER} JUIN 2025

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Elle présente la modification de poste suivante.

SERVICE DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE :

Afin de sécuriser au mieux le fonctionnement du service et assurer en permanence le volet managérial du service, il est proposé de créer un poste d'infirmier coordinateur relevant du cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux pour un temps de travail de 17h30 hebdomadaire.

Madame la Vice-Présidente apporte les précisions suivantes en application de l'article L. 313-1 du Code général de la Fonction publique :

- Sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, si les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient, l'emploi précité pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique,
- Les candidats devront justifiés d'un diplôme d'état d'infirmier,
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des infirmiers en soins généraux territoriaux (catégorie A).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DIVERS

Questionnement d'une élue :

- « Pouvez-vous nous faire un retour sur ce qui a été présenté lors des commissions du 15 juin concernant l'intervention de Fabien DIDIER (Directeur des Ressources Humaines) et Marjorie GALLIER (Directrice adjointe en charge du domicile et des actions de proximité du CIAS) pour faire suite à l'expérimentation de la réorganisation du SSIAD » ?

Marie Renaud informe que la restructuration du SSIAD (non-renouvellement des postes IDE sur Aix et création d'un 0,5ETP d'IDEC pour assurer la coordination de soins a été organisée il y a deux mois pour optimiser la continuité de soins auprès des patients du SSIAD (les IDE n'intervenaient que du lundi au vendredi auprès 19 patients) et éviter toute confusion dans le management de proximité. Un travail partenarial avec les cabinets IDEL est actuellement mené, les patients et leurs familles concernés ont été contactés individuellement pour organiser la coordination des soins et un travail de co-construction est actuellement en œuvre avec l'équipe d'aides-soignantes pour les associer au mieux dans la démarche. Après deux mois d'expérimentation, les effets positifs sont déjà perceptibles.



SOMMAIRE

- Rappel du contexte de la réorganisation
- Organigramme du SSIAD au 15.05.25
- Points de travail effectués
- Constats globaux
- Objectifs d'évolution

2

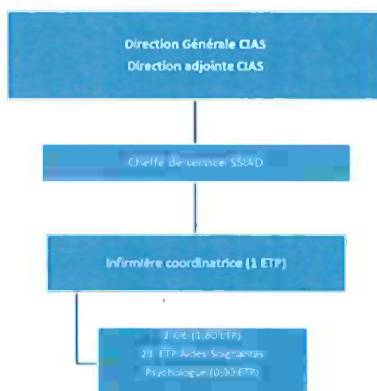
Rappel du contexte

L'organigramme et l'organisation ne semblaient pas répondre aux besoins du service notamment concernant :

- Les missions des IDE qui se chevauchaient avec celles de l'infirmière coordinatrice sur la coordination des soins
- Une difficulté de positionnement des IDE sans lien hiérarchique en interface avec les AS dans la gestion des soins
- Des départs souhaités des IDE
- L'impossibilité des IDE en interne de répondre aux besoins 7j/7, 365 jours par an pour l'ensemble des patients
- Un réseau de partenaires IDEL engagé sur les ¾ des prises en charge

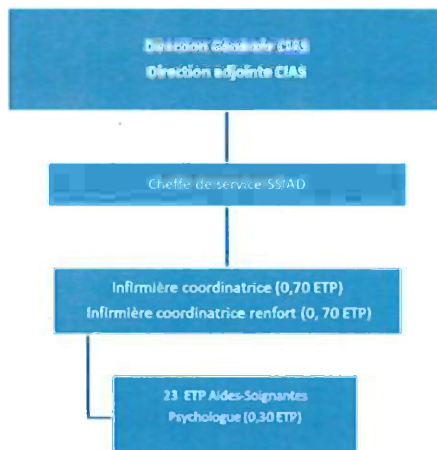
3

Organigramme du SSIAD AIX avant la réorganisation



4

Organigramme du SSIAD AIX au 15.05.2025



5

Points de travail depuis mars

- Réunion d'information relative à la réorganisation réalisée avec les aides-soignants (13.03)
- Sujets évoqués :
- Transfert des 19 patients suivis par les IDE aux IDEL, circuit du médicament, communication AS/ IDEL / IDEC, gestion des astreintes, compétences AS et absence de transfert de tâches
 - Prise de contact avec les patients et/ou famille suivis par les IDE pour évoquer les points de changement et leurs souhaits de cabinets et/ou proposition en cas de méconnaissance (rassurance)
 - Conventionnement avec de nouveaux IDEL (environ une 20aine soit plus 79 IDEL conventionnés à ce jour)
 - Renforcement des missions des infirmières de coordination sur la coordination des soins (avec les partenaires) et la gestion du circuit du médicament
 - Mise en place de temps de réunion tous les 15 jours avec l'équipe AS en plus des temps de transmissions du matin et du midi pour assurer la remontée et la descente des informations (prise en charge, organisation de service..)
 - Mise en place de temps de travail mensuel avec les IDEC et la cheffe de service et la direction adjointe pour la gestion du taux d'occupation, de la remontée d'activité aux tutelles, des entrées et des sorties des patients du service

Constats globaux depuis mars

- Un apaisement du climat de travail dans les équipes (sens retrouvé, valorisation de leur missions suite à la co-construction de la réorganisation)
- Une prise en soins maîtrisée pour les patients qui sont suivis par des IDEL depuis la réorganisation
- Un partenariat naissant et prometteur avec les IDEL, des échanges fluides
- Des retours positifs des patients concernés
- Une meilleure visibilité de la coordination de soins par les IDEC
- Un management de proximité de l'équipe soignante renforcé

CIAS
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

POSTE IDE
2025

Objectifs d'évolution

- Pérenniser le temps de travail de l'IDEC de renfort
- Développement de nouveaux partenariats de professionnels de santé libéraux
- Organisation d'un temps convivial avec le réseau de partenaires

8

Madame la Vice-Présidente communique les prochaines dates :

- * Commission d'appel d'offres le 16 juin 2025 à 17h00, salle Chautagne
- * Commissions permanente et finances le 19 juin 2025 à 17h00, salle Revard
- * Inauguration de la réhabilitation et de l'extension de l'EHPAD des Fontanettes le 25 juin 2025 après-midi à Chindrieux
- * Conseil d'administration 26 juin 2025 à 18h00, salle du Conseil

La séance est levée à 19h10

Madame la Vice-Présidente,
Danièle BEAUX-SPEYSER



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pour le Président
La Vice Présidente
Danièle BEAUX-SPEYSER

Le secrétaire de séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER

